

# Capsule vidéo 2019 - Créer une association de parents dans votre école, c'est un droit !

## Contexte

La FAPEO fédère les parents et les associations de parents depuis 1966. En 2009, le législateur a précisé les missions d'une association de parents et légitimé sa place dans les écoles par le décret « Associations de parents ». Le décret définit une association de parents comme un groupement de parents d'une école destiné à les représenter. Les directions sont d'ailleurs incitées à informer les parents de l'école lorsqu'il n'existe pas d'association, et ce avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année. Pour susciter la création d'une association de parents, les directions de l'enseignement officiel sont invitées à faire appel à la FAPEO.

Les parents sont désormais considérés comme des acteurs scolaires à part entière et invités à organiser une représentation collective pour exprimer le point de vue des parents. Ce n'est donc pas un caprice ni une faveur accordée par l'école !

## Production de l'outil

Cette capsule-vidéo répond à de nombreuses demandes de parents qui nous sont adressées lors de nos séances d'animation, au téléphone, par courriel : il manque un outil court, visuel, explicatif et qui donne envie, diffusable facilement sur les réseaux sociaux. Ces parents expriment leur besoin d'avoir accès une information de base facile à partager : avec d'autres parents et avec des directions, qui se posent des questions elles-aussi.

Le temps a été pris avec les parents, notamment lors d'accompagnement de collectifs de parents peu familiarisés avec le langage écrit, de chercher les mots qui, selon eux, parleraient le mieux aux autres parents.

## À quoi sert-il ?

L'outil sert à informer le parent qui entend parler du droit de créer une association de parents dans l'école. Il permet de facilement prendre connaissance de l'information et de la partager avec d'autres parents déjà mobilisés ou susceptibles de l'être, ou encore avec la direction de son école.

Les parents se demandent comment expliquer à d'autres parents le projet collectif dans lequel ils envisagent de se lancer ... mais pas tout seul. D'autres, quand il existe déjà une association de parents (ou un Comité des fêtes de parents, ou une autre forme de regroupement qui se revendique « association de parents »), sont demandeurs d'y voir clair.

Les parents expriment aussi le besoin d'être outillés pour en discuter avec les directions des écoles de leurs enfants. En effet, les parents rapportent que les directions ne sont pas non plus toujours au courant de ce droit pour les parents, qui doit aussi être vu par les directions comme une opportunité de s'ouvrir à la démocratie participative.

L'outil permet :

- de poser les balises : s'associer nécessite de s'engager,
- de fixer les notions essentielles à conserver en tête, comme un pense-bête, et d'y revenir quand c'est nécessaire,
- de susciter des premières réflexions, premiers questionnements, premiers dialogues,
- de se positionner comme acteur de changement, seul et avec d'autres parents,
- de comparer avec l'association éventuellement déjà existante.

## À qui s'adresse-t-il ?

À tout parent d'élèves qui souhaite faire le point sur le droit à s'associer dans l'école de son/ses enfant(s), qu'il existe ou non déjà une association de parents.

À tout acteur du monde scolaire et toute association ou organisation dont le public est concerné par l'enseignement maternel, primaire et secondaire. Il est courant que des associations (école de devoirs, association d'aide aux jeunes, maisons de quartier, etc.) nous interpellent sur nos activités. Cette capsule peut également répondre à leurs attentes d'informations à notre égard, ou en guise de réponses aux questions de parents à notre sujet.

Ensemble, les parents sont un levier de changements ! Ils ont la possibilité d'agir collectivement, de représenter la voix des parents après avoir eu l'occasion de se rencontrer, de s'exprimer, de débattre, de donner leurs points de vue, de se mettre d'accord, de se mettre en projet, et puis surtout, de se mettre en action.

## Comment l'utiliser ?

Dès le début, il est très important de communiquer aux parents l'importance d'exercer ce droit à s'associer:

- En visionnant seul·e la capsule et en se questionnant sur sa représentation et les informations fournies.
- En la visionnant à plusieurs et en échangeant spontanément ses impressions à la suite de sa vision :
  - o S'il n'existe pas d'association de parents,
    - Individuellement : ai-je envie d'en savoir plus ?
    - Et les autres ? Qu'en pensent-ils ? Comment se situent-ils par rapport au projet ?
  - o S'il existe une association de parents dans mon école,
    - ressemble-elle à ce que je viens de découvrir ?
    - vais-je la rejoindre ?
    - si on faisait le point ?
- En la visionnant avec la FAPEO et en invitant l'ensemble des parents à une assemblée de parents
- En la diffusant en boucle lors d'événements dans l'école, pour faire connaître l'association de parents.

**La FAPEO est là : contactez la FAPEO pour aller plus loin, comme parent, comme association, comme direction. Nous pouvons organiser une séance d'animation, ou accompagner les parents.**